



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viticulture

Question écrite n° 88493

## Texte de la question

Mme Conchita Lacuey attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur la récente annulation par le Conseil d'État, pour une question de légalité externe, du dispositif d'achat de vendanges en cas d'incident climatique ou en vue d'améliorer la qualité des vins. Aujourd'hui et dans le sens de la simplification administrative et du renforcement de la compétitivité des entreprises de la filière viticole-vinicole, il est indispensable de permettre au récoltant, sous certaines conditions, d'acheter de la vendange, des moûts ou des vins sans avoir à prendre le statut de négociant. Elle lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelle solution est envisagée par le Gouvernement à cette annulation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Conchita Lacuey](#)

**Circonscription :** Gironde (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88493

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

**Ministère attributaire :** Action et comptes publics

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 septembre 2015](#), page 7111

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)